

Pratiques de divulgation en matière de diversité 2022 – diversité et leadership au sein des sociétés ouvertes canadiennes

13 OCTOBRE 2022 1 MIN DE LECTURE

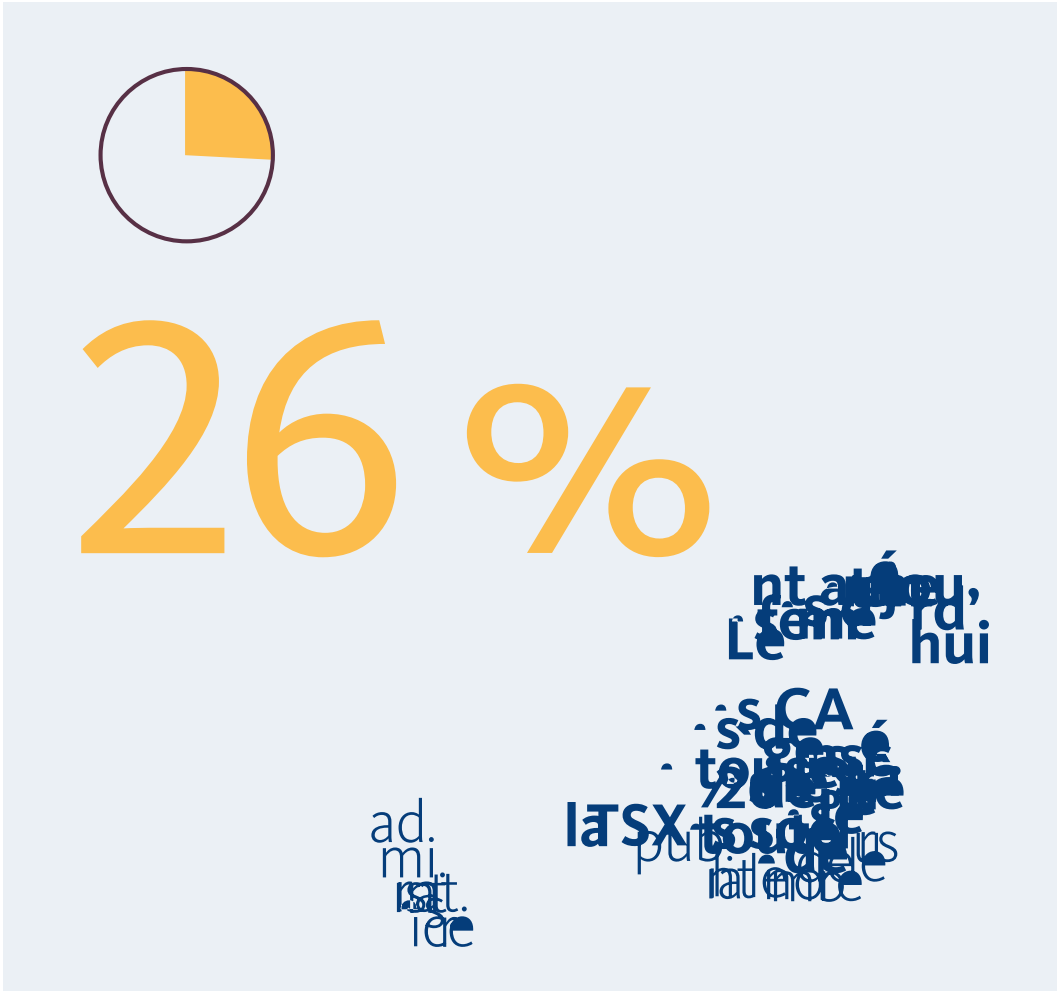
Expertises Connexes

- [Gouvernance d'entreprise](#)

Auteur: [John M. Valley](#)

Après huit ans, le vent de changement qui souffle dans la composition des conseils d'administration au Canada est désormais évident et généralisé. En effet, les conseils d'administration canadiens ont franchi plusieurs étapes importantes en matière de diversité dans leur cheminement vers une entreprise plus inclusive, en incluant notamment des perspectives diversifiées dans la prise de décision aux niveaux hiérarchiques supérieurs de leur organisation. Ce huitième rapport portant sur les *Pratiques de divulgation en matière de diversité 2022* d'Osler révèle que, même s'il reste encore beaucoup à faire pour que les conseils d'administration et la direction des entreprises canadiennes reflètent la diversité de la population du pays, des progrès importants sont réalisés.

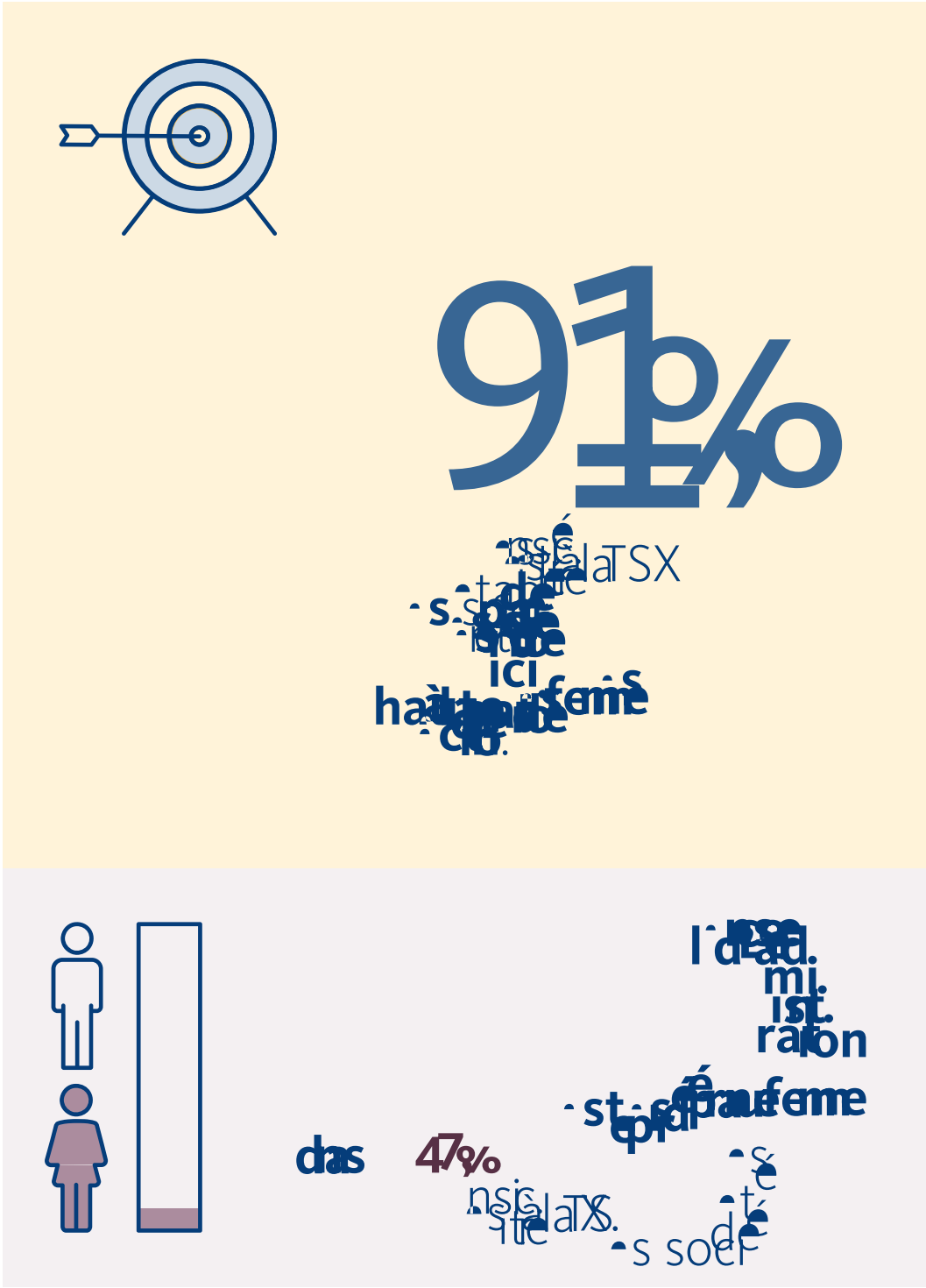
[Lisez le rapport complet pour examiner de plus près la situation des entreprises canadiennes en matière de diversité.](#)





36 %

La loi n° 2017-133 du 27 septembre 2017 relative à la transparence de l'information financière, dite loi Sapin 2, a introduit de nouvelles obligations de transparence pour les sociétés cotées en bourse. Ces obligations visent à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer la confiance des investisseurs. Elles concernent notamment la publication de rapports annuels de gestion, de rapports de développement durable et de rapports de gouvernance. Ces rapports doivent être publiés en même temps que les comptes annuels de la société. La loi Sapin 2 a également introduit de nouvelles obligations de transparence pour les sociétés cotées en bourse. Ces obligations visent à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer la confiance des investisseurs. Elles concernent notamment la publication de rapports annuels de gestion, de rapports de développement durable et de rapports de gouvernance. Ces rapports doivent être publiés en même temps que les comptes annuels de la société.



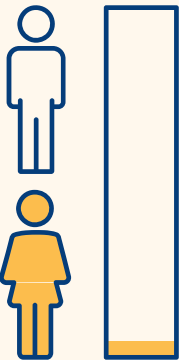
17



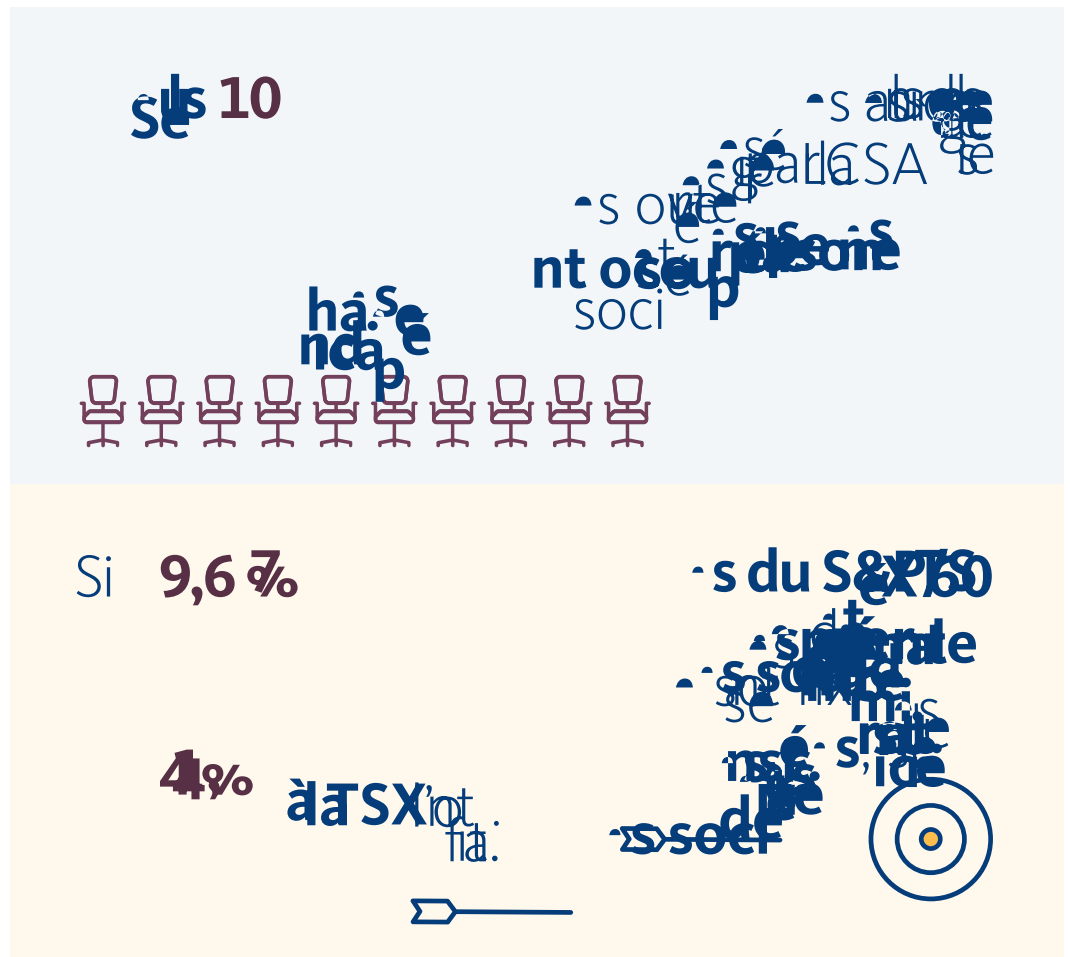
Autisme

ISSUS de

8,3%



fréquence



[Télécharger le PDF : Rapport *Pratiques de divulgation en matière de diversité* 2022](#)